

Référentiel de diplôme

Brevet d'études professionnelles agricoles



" Travaux en
exploitation de
polyculture-
élevage"

Photos : Photothèque MAAF et Établissements de l'enseignement agricole
Source : Copyright: ©Xavier Remongin/Min.Agric.Fr. - Copyright: ©Pascal Xicluna/Min.Agric.Fr
et établissements de l'enseignement agricole

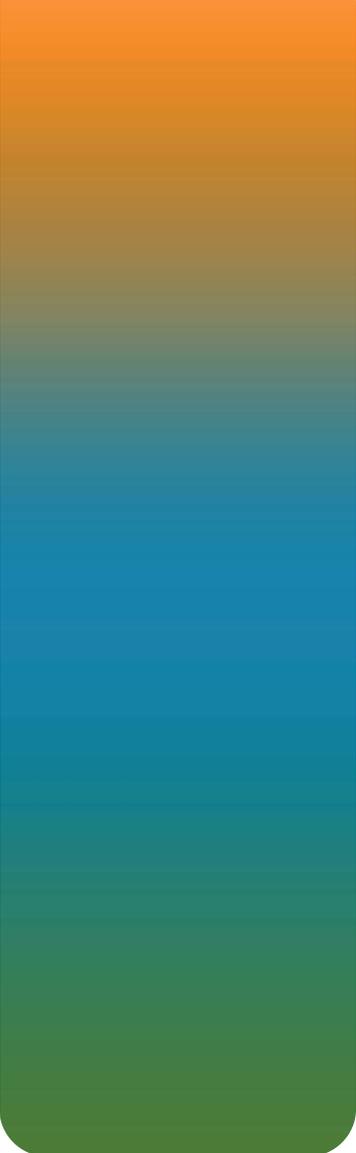
Référentiel de diplôme Brevet d'études professionnelles agricoles

" Travaux en exploitation de polyculture-élevage"

Sommaire



Référentiel professionnel.....	1
Contexte de l'emploi visé	3
Fiche descriptive d'activités	7
Situations professionnelles significatives	11
Référentiel de certification	13
Liste des capacités attestées par le diplôme	15
Modalité d'évaluation	17
Siglier	19



Référentiel de diplôme
Brevet d'études professionnelles
agricoles

" Travaux en exploitation
de polyculture-élevage"

Référentiel
professionnel

Le référentiel professionnel du brevet d'études professionnelles agricole (BEPA) spécialité "Travaux en exploitation de polyculture-élevage"* décrit les emplois de niveau V de salariés qualifiés d'exploitations de polyculture-élevage.

Le référentiel professionnel est composé de trois parties : la première fournit un ensemble d'informations relatives au contexte des emplois visés, la deuxième partie est constituée de la fiche descriptive d'activités (FDA) et la troisième présente les situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences.

* libellé provisoire

1- Éléments de contexte socio-économique du secteur professionnel

1.1- Contexte politique, social, environnemental et réglementaire

La France est le premier pays agricole de l'Union Européenne. L'agriculture, la sylviculture et la pêche représentent 1,6 % du PIB national. L'agriculture française est un secteur économique dont l'essor a reposé sur l'augmentation de la productivité et sur une double spécialisation : celle des systèmes de production et celle des régions agricoles (grandes cultures dans les régions Centre, Picardie et Ile de France ; élevage laitier, élevage porcin et aviculture dans le grand Ouest).

On dénombre actuellement 490 000 exploitations agricoles en France métropolitaine. Les surfaces consacrées à l'agriculture représentent plus de 51% du territoire. Ces surfaces ne cessent de décroître, et cela se traduit par une nette diminution du nombre des petites exploitations familiales au profit d'exploitations moyennes et grandes, majoritairement gérées en sociétés (GAEC, EARL, SARL...).

L'âge moyen de la population active agricole française augmente, la profession s'est féminisée et le niveau de formation initiale s'est élevé. La part de la main-d'œuvre familiale se réduit au profit d'un recours croissant à des emplois salariés notamment au travers de structures de type Groupement d'employeurs, et de délégation à un prestataire (ETA et CUMA ...) dont l'importance varie suivant les productions.

La part des exploitations ayant recours à une main-d'œuvre permanente non familiale a doublé en vingt ans. L'emploi de salariés saisonniers, en particulier d'ouvriers agricoles est très répandu, quelle que soit la taille de l'exploitation, mais le volume de travail, important en période de forte activité (récolte, vendange ...), est plus limité. Les grandes cultures, entre autres filières végétales, font aussi appel à la main d'œuvre permanente.

Pour s'adapter à un contexte marqué par la croissance des marchés, les échanges mondialisés et la variabilité des prix des produits agricoles, les agriculteurs se sont réorganisés et diversifiés.

Différentes activités se sont développées comme la transformation et la commercialisation des productions et les prestations de services. En contrepoint du modèle de standardisation se développent des filières agricoles et des productions qui privilégient notamment la recherche d'un produit à forte valeur ajoutée basée sur la typicité et un cahier des charges parfois adossé à un Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine.

Aujourd'hui, les acteurs du monde agricole sont interpellés par la société et les consommateurs quant aux impacts économiques, sociaux et environnementaux générés par leurs activités. Cela entraîne une évolution des raisonnements, des techniques et des systèmes de production, avec la prise en compte de l'agro-écologie et du développement durable comme un levier. Les pratiques font désormais un recours et un usage différents des engrais, des produits phytopharmaceutiques et de certaines techniques culturales, facteurs d'érosion des sols, d'altération de la ressource en eau, de la biodiversité et des paysages.

On assiste à un retour en force des notions fondamentales d'écologie et d'agronomie, notamment à partir du "projet agro-écologique pour la France" impulsé par le ministère en charge de l'agriculture, afin d'inviter les agriculteurs à "Produire autrement".

Cela nécessite souvent pour un agriculteur de "produire mieux", notamment en adaptant ses pratiques et son système de production au milieu pédoclimatique et agro-écologique, et à l'organisation économique et sociale locale.

Aujourd'hui, une croissance de la production agricole mondiale est nécessaire et c'est en particulier par l'intensification de la production à l'hectare qu'il est possible d'accroître l'offre agricole. Dans le même temps, il faut aussi améliorer la productivité du travail et l'efficacité d'utilisation des ressources naturelles, tout en assurant la préservation des milieux (air, climat et biodiversité).

Pour développer des systèmes à la fois productifs, compétitifs, économes en ressources et respectueux de l'environnement, de nombreux agriculteurs (avec leurs salariés) et groupes d'agriculteurs innovent. On voit apparaître la recherche d'une

plus grande diversification et d'une augmentation de l'autonomie de l'exploitation, afin de tendre vers la double performance économique et environnementale.

1.2- Filière productions végétales

310 000 exploitations agricoles produisent des grandes cultures et près de la moitié d'entre elles sont spécialisées. La surface moyenne des exploitations a progressé et les céréales y représentent les surfaces les plus importantes.

On observe une stabilité du nombre de chefs d'exploitation (dont 42 % ont moins de 50 ans) et co-exploitants, une diminution des actifs familiaux et des salariés permanents hors cadre familial, avec une demande plus conséquente auprès des ETA. Le nombre de salariés permanents hors famille est resté stable dans les exploitations spécialisées en grandes cultures, alors qu'il a progressé dans l'ensemble des exploitations.

Compte tenu de l'augmentation de la SAU moyenne de ces exploitations, la productivité du travail a fortement augmenté, comme d'ailleurs dans l'ensemble des exploitations agricoles.

1.3- Filière productions animales

Le troupeau bovin laitier français a enregistré au cours de la dernière décennie une diminution du nombre de ses exploitations. Cela a pour conséquence une augmentation de la taille des élevages et une élévation de la production moyenne des troupeaux. On note par ailleurs une croissance importante de la production de lait issue de l'agriculture biologique.

La production de lait de chèvre et de brebis est essentiellement transformée en fromage et pour ces deux secteurs, le nombre d'élevages a diminué alors que le nombre total de têtes ainsi que la production ont augmenté.

Concernant l'élevage de bovins de races à viande, celui-ci a diminué en effectifs et en production. Concomitamment, en dix ans, la taille moyenne des troupeaux a augmenté.

La consommation de viande bovine s'est réduite en France et cette évolution des habitudes alimentaires est parallèle à la baisse de la production dans les élevages. Il faut enfin noter que la commercialisation de viande bovine est constituée pour plus d'un tiers par des animaux issus du troupeau laitier.

L'élevage d'ovins de races à viande a perdu la moitié de ses brebis allaitantes, depuis les années 80, victime d'un contexte défavorable (augmentation de l'âge des éleveurs, prix faible, consommation en repli). On assiste malgré tout à une augmentation de la taille des troupeaux, ainsi qu'à une forte mobilisation de la filière pour améliorer la qualité des produits. La production de viande ovine a dernièrement connu un sursaut avec des prix à la production en hausse et un rééquilibrage des aides à l'élevage.

Le nombre d'élevages porcins ne cesse de diminuer, mais la taille moyenne des troupeaux augmente. La consommation de viande porcine est en repli, mais représente tout de même plus du tiers de la consommation nationale de viande. La production porcine se concentre dans le grand Ouest de la France avec 75 % de la production nationale. La région

Bretagne représente à elle seule 58 % de la production nationale et une grande part de l'emploi salarié.

Après avoir subi un déclin important sur la dernière décennie, la filière avicole est quant à elle bien représentée en France. La production de volaille de chair a retrouvé un niveau de production proche de celui du début des années 90. Ceci s'explique par une progression de la consommation intérieure et une forte demande dans les pays tiers. Celle de la production de dindes et d'œufs a diminué, de même que les productions labellisées. Seuls les produits avicoles issus de l'agriculture biologique se maintiennent.

1.4- Facteurs d'évolution et de variabilité en cours

Les facteurs d'évolution présentés ci-dessous, ne sont pas exhaustifs, mais sont suffisamment prospectifs et significatifs pour rendre compte de la dynamique et des impacts des évolutions en cours sur les activités et les pratiques agricoles. Ces facteurs auront incontestablement des effets directs ou indirects sur les emplois des salariés de l'agriculture.

● L'augmentation de la taille des entreprises et des élevages

Dans le secteur de l'agriculture, la réorganisation des filières a conduit à une certaine concentration des acteurs. On observe une diminution du nombre des exploitations et une augmentation de la superficie moyenne cultivée. Les exploitations spécialisées (grandes cultures) est en progression.

Le secteur des productions animales se caractérise par une diminution du nombre d'exploitations et une augmentation de la taille des élevages. Une des conséquences est le recours à de la main-d'œuvre salariée qualifiée.

La spécialisation des élevages va de pair avec une augmentation de la productivité, de la technicité et de la prise en compte des politiques publiques en matière de santé et de bien-être animal.

Toutefois durant la dernière décennie, tous secteurs d'élevages confondus, le nombre total de salariés a peu évolué. En effet, l'augmentation du nombre de salariés dans les élevages bovin, ovin, caprin et porcine a compensé les diminutions observées dans les secteurs de l'aviticulture et de la polyculture-élevage.

● Un recours plus important à la main-d'œuvre externe et aux entreprises de travaux agricoles

Du fait de la saisonnalité des travaux, de la complexité croissante des différents chantiers, et de l'augmentation de la taille moyenne des entreprises par exemple, le recours à de la main-d'œuvre externe et aux entreprises de travaux agricoles se développe.

Cette modalité de gestion du salariat et l'externalisation de tout ou partie des travaux conduit à une gestion différente des exploitations. Sur l'ensemble du territoire, les entreprises de travaux agricoles réalisent des activités pour, entre autres, les céréaliers et les éleveurs.

● L'agro-écologie et le développement de démarches collectives

Le terme « agro-écologie » est de plus en plus présent dans les publications scientifiques et de plus largement utilisé pour désigner un nouveau modèle agricole, qui conciliera les enjeux économiques, sociaux et environnementaux de l'agriculture française. L'agro-écologie renvoie à la fois à une discipline scientifique, à un ensemble de pratiques agricoles et à un mouvement social. L'enjeu, pour les exploitants et les salariés des entreprises agricoles, est de concilier la performance économique et environnementale en produisant efficacement et plus durablement. Sa mise en œuvre nécessite un changement d'échelle voire de paradigme pour faire de la France le leader de l'agro-écologie.

Les orientations agricoles en faveur de l'agro-écologie vont donc obliger à repenser les modes de production et à développer des modes d'intervention alternatifs, avec une plus grande efficacité énergétique.

Le développement de services écologiques rendus par l'agriculture va modifier certaines échelles territoriales et temporelles habituelles, car ces services dépasseront le cadre de la seule exploitation agricole et de la gestion annuelle des productions et des travaux.

Les réflexions, expérimentations et travaux sur l'agro-écologie vont ouvrir de nouvelles perspectives à l'agriculture et permettront d'optimiser les ressources et mécanismes naturels grâce à l'agronomie et aux méthodes de protection des végétaux par l'utilisation de mécanismes naturels (biocontrôle), pour rendre les exploitations agricoles plus compétitives et durables, en réduisant par exemple les consommations de produits phytosanitaires, de carburant, et de temps passé à labourer les sols.

L'agro-écologie permettra de développer de nouvelles pratiques de travail collectif, car elle engage à dépasser le raisonnement à l'échelle de la parcelle et de l'exploitation, pour aller à l'échelle du paysage et du territoire.

Dans la dynamique du changement en cours, les collectifs d'agriculteurs au sein des GIEE seront encouragés et ils impacteront les pratiques, la production, l'organisation du travail et la gestion de la main-d'œuvre (banque de travail, délégation de certains travaux, embauche de salariés à plusieurs employeurs).

Dans la variété des systèmes de production des exploitations agricoles, la mise en œuvre de pratiques agro-écologiques est incontestablement un investissement pour l'avenir et pour la durabilité des systèmes et des pratiques. C'est aussi un moyen pour les agriculteurs et les salariés des entreprises agricoles de répondre aux attentes des consommateurs et de la société toute entière.

● La prise en compte du développement durable et du bien-être animal

La prise en compte du développement durable modifie les pratiques des agriculteurs et des salariés. De fait, ces derniers prennent en compte les politiques publiques mises en œuvre et intègrent davantage l'approche systémique et les principes de l'agro-écologie dans leurs pratiques, afin de permettre une anticipation de l'impact des activités agricoles sur l'environnement.

La réglementation encadre également les pratiques professionnelles des décideurs et opérateurs en exploitation agricole en rendant obligatoire un certificat destiné à sécuriser l'usage des produits phytopharmaceutiques, le Certiphyto.

La recherche de techniques rendant l'azote plus assimilable par les cultures permettra aussi de limiter les émissions de gaz à effet de serre qui participent au réchauffement climatique. Ainsi, de nouveaux usages seront faits des fumiers, lisiers, et déchets végétaux. Ils pourront être valorisés à la ferme comme fertilisants mais aussi pour produire de la chaleur ou de l'électricité grâce à la méthanisation.

Il en va de même de la prise en compte du bien-être animal dans les pratiques d'élevage et la réalisation d'interventions particulières. La charte du bien-être animal encadre fortement les pratiques pour le respect de l'animal et cette tendance se renforce avec de nouvelles réglementations qui encadrent, par exemple, l'usage des antibiotiques. Celles-ci visent à réduire l'utilisation des antibiotiques vétérinaires, au travers du plan national « Écoantibio » et prévoit un usage prudent et raisonné des antibiotiques se traduisant par des objectifs quantitatifs et qualitatifs. Le quantitatif vise l'usage des seules quantités appropriées et strictement nécessaires, le qualitatif vise un effort particulier de réduction des antibiotiques, notamment les fluoroquinolones et les céphalosporines de 3ème et 4ème génération.

● L'encouragement de l'agriculture biologique

L'agriculture biologique est un mode de production respectueux de l'environnement, avec des normes élevées de bien-être animal, qui contribue à la préservation de la qualité de l'eau, au maintien de la fertilité des sols, à la préservation, la restauration, le renforcement et la valorisation de la biodiversité.

Reflète de la diversité de l'agriculture française, l'agriculture biologique est un secteur économique dynamique et un véritable vivier d'emplois. Elle participe à l'aménagement des territoires et au renforcement des liens sociaux entre les agriculteurs, les acteurs de l'agroalimentaire, les citoyens et les consommateurs.

● Les règles d'hygiène et de sécurité

Au fil des ans, les règles d'hygiène et de sécurité ont considérablement progressé et ont impacté les pratiques des agriculteurs et de leurs salariés. L'application des règles d'hygiène est notamment essentielle dans les élevages, aussi bien pour les individus que pour les animaux.

L'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI), ainsi que l'adoption de gestes et postures adéquats renforcent la sécurité des personnes et limitent les accidents. La sensibilisation aux risques professionnels et aux principales techniques de prévention ainsi que le développement des formations SSTA (Sauveteur Secouriste au Travail option métiers agricoles) voire PSE1 (Premiers secours en équipe niveau 1) est un atout pour les professionnels.

● Le cadre réglementaire et les marchés

L'activité agricole s'effectue dans un cadre réglementaire qui évolue et dans un marché qui se mondialise. Cette évolution a des répercussions sur les activités des entreprises, la nature du travail, mais aussi son organisation.

● L'usage des technologies du numérique

Le développement de l'informatique appliquée, aussi bien en production végétale qu'en production animale a une incidence sur les tâches à accomplir et sur l'organisation du travail. Exploitants et salariés utilisent fréquemment un ordinateur fixe ou portable, l'informatique embarquée, des appareils pour la gestion automatique de l'eau, de la ventilation ou/et de la température, la vidéosurveillance des animaux... La robotisation a aussi un impact sur l'organisation du travail, notamment en élevage avec les robots de traite, robots de nettoyage ou distributeurs automatiques de concentrés.

● La recherche de la qualité

Dans toutes les filières de l'agriculture, la recherche de la qualité est constante. Elle se traduit par un suivi très précis des parcelles, des intrants et des produits utilisés, et par le développement des labels, comme par exemple le label rouge, Agriculture Biologique, et aussi la Certification de Conformité Produit, l'IGP, l'AOP. Parallèlement à la recherche de la qualité, toutes ces initiatives visent aussi à permettre la traçabilité des marchandises, pour que distributeurs et consommateurs puissent être informés et avoir une garantie sur l'origine des produits.

Il réalise le travail seul ou en équipe et, selon la taille de l'exploitation, la saison et la nature du travail qui lui est confié, il s'organise de manière quotidienne ou hebdomadaire.

Après quelques années d'expérience, et selon les compétences développées et la formation continue suivie, l'employé peut coordonner l'activité d'une petite équipe de travail.

Le degré de spécialisation des tâches est fonction de la taille et du type de l'exploitation. Sa permanence sur les lieux de production lui confère souvent une position privilégiée pour percevoir les changements et les problèmes qui méritent le plus souvent une réponse rapide.

Dans tous les cas, le salarié travaille seul ou en équipe, et il est responsable de la bonne exécution de son travail. Il rend compte verbalement ou par écrit au chef d'exploitation ou à son supérieur hiérarchique de son activité.

Généralement, dans les différentes entreprises, le salarié est responsable des matériels utilisés (pour l'entretien, éventuellement les petites réparations).

2.3- Conditions d'exercice de l'emploi

Dans des structures d'élevage (exploitation de polyculture-élevage, élevage spécialisé, structure expérimentale...) le salarié est en contact permanent avec des animaux et il travaille avec différents intervenants (techniciens d'élevage, vétérinaires, fournisseurs ...).

L'activité peut impliquer des déplacements (transport des animaux, transhumance...), elle s'effectue en bâtiment d'élevage, à l'extérieur, parfois en altitude (pâturage d'estive). En fonction de la production et de l'organisation du travail, elle peut s'exercer durant les congés de fin de semaine et les jours fériés, voire de nuit. Le salarié peut être soumis à des astreintes. D'une façon générale, l'activité est directement liée au rythme de vie des animaux. Le salarié doit faire preuve d'un sens aigu de l'observation et respecter des règles d'hygiène pour lui-même comme pour les animaux.

L'activité s'effectue à l'extérieur et peut impliquer la manipulation de charges. La réalisation de certaines tâches nécessite une bonne condition physique et l'application des règles d'hygiène et de sécurité. En fonction des saisons et des différents chantiers, une certaine disponibilité est attendue.

Dans les différentes activités, une part croissante du travail fait appel à l'utilisation d'appareils automatiques ou semi automatiques, ainsi que d'outils informatiques.

2- Emplois visés par le diplôme

2.1- Différentes appellations institutionnelles ou d'usage dans les exploitations

Qu'il soit dénommé employé qualifié ou ouvrier agricole polyvalent, le salarié assure des activités liées à la conduite d'une ou plusieurs productions végétales ou animales. Il utilise les différents matériels et équipements nécessaires aux travaux de l'exploitation et réalise son travail dans une entreprise agricole qui respecte des principes de durabilité. Selon la nomenclature des codes ROME, les différentes appellations institutionnelles sont regroupées au sein des codes A 14, en particulier :

A 1416 Polyculture-élevage

Ouvrier / Ouvrière agricole polyvalent

Ouvrier / Ouvrière agricole de grandes cultures, polyculture-élevage

2.2- Responsabilité et autonomie

A ce niveau de qualification, le salarié agricole est sous la responsabilité hiérarchique d'un employeur, du chef d'exploitation, du chef d'entreprise, du chef de culture, du chef de service ou du responsable de l'organisation dans laquelle il exerce son activité.

La fiche descriptive d'activités (FDA) dresse la liste de l'ensemble des activités de l'employé titulaire de l'emploi/métier. Elles sont écrites, par convention, sans pronom personnel, les activités pouvant être conduites par une femme, ou par un homme.

La FDA ne décrit pas les activités exercées par un titulaire de l'emploi en particulier, mais correspond au cumul de toutes les configurations d'emploi des personnes occupant les emplois/métiers visés par le diplôme. Ces activités sont regroupées en grandes fonctions selon leur finalité.

Il convient de préciser que les activités mentionnées dans la FDA sont réalisées en appliquant en permanence les règles et les consignes en matière de qualité, d'hygiène, de sécurité, de prévention des risques professionnels, et de préservation de l'environnement.

Ces activités sont classées en fonctions communes et en fonctions spécifiques aux différentes productions animales et végétales de l'exploitation de polyculture-élevage.

Résumé des métiers

L'ouvrier qualifié en polyculture-élevage assure des activités liées à la conduite d'un ou plusieurs élevages. Celles-ci concernent essentiellement l'alimentation, le suivi de la reproduction et de l'état sanitaire ainsi que les interventions qui s'y rapportent. En élevage laitier bovin, ovin et caprin, il est amené à réaliser la traite deux fois par jour. Il connaît le comportement des animaux et sait réagir en cas de nécessité. Il assure également des activités liées à la conduite de productions végétales en vue de l'alimentation du bétail. Il est en capacité d'utiliser les différents équipements nécessaires aux travaux de culture et de récolte des céréales et fourrages.

L'employé qualifié en polyculture-élevage assure des activités liées à la conduite d'une ou plusieurs productions végétales. Il met en œuvre des pratiques et techniques culturales prenant en compte les problématiques de développement durable. Pour cela il doit procéder à l'utilisation et au réglage des différents matériels et équipements nécessaires au travail du sol, au suivi des productions végétales, à la phytoprotection et à la récolte. Il peut également intervenir dans les lieux de stockage des récoltes et dans leur transport.

Dans ces deux secteurs, il est polyvalent selon la diversité des activités qui lui sont confiées et il doit s'adapter à des conditions d'exercice spécifiques de façon organisée et autonome.

Dans toutes les situations d'entreprise et d'emploi, le salarié agit dans le respect des règles de sécurité au travail et vis-à-vis de l'environnement.

Fonctions communes aux productions animales et aux productions végétales de l'exploitation polyculture-élevage

- 1- Organisation du travail**
 - 1.1- Prend connaissance des consignes et au besoin les fait expliciter**
 - 1.2- Organise son travail en fonction des différentes tâches à effectuer**
 - 1.3- Prépare les équipements de protection individuelle**
 - 1.4- Apprécie l'état des cultures et de l'environnement avant toute intervention**
- 2- Utilisation des matériels et engins**
 - 2.1- Prépare le matériel avant son utilisation et vérifie les sécurités**
 - 2.2- Conduit des équipements tractés, portés, semi-portés, animés par la prise de force**
 - 2.3- Règle le matériel, réalise un essai et ajuste les réglages**
 - 2.4- Utilise des équipements électriques, hydrauliques**
 - 2.5- Peut utiliser des engins de manutention et de levage**

3- Entretien courant des bâtiments, matériels et engins

- 3.1- Vérifie le bon état des locaux, des véhicules, des équipements et matériels
- 3.2- Nettoie, vérifie et range les différents équipements, matériels et produits
- 3.3- Réalise des opérations d'entretien et de maintenance de premier niveau des outils, machines et matériels à moteur ou non
- 3.4- Réalise des travaux simples de maçonnerie, soudure, menuiserie, électricité et plomberie
- 3.5- Effectue des opérations d'entretien des abords de l'entreprise et de ses accès

4- Communication dans l'entreprise

- 4.1- Rend compte des activités réalisés
- 4.2- Enregistre des informations sur des supports numériques ou papiers
- 4.3- Alerte le responsable ou le spécialiste concerné en cas d'anomalie
- 4.4- Peut accueillir des intervenants extérieurs et transmettre des consignes

Fonctions liées à la conduite d'un élevage de herbivores de l'exploitation polyculture-élevage

5- Aménagement, travaux d'entretien et de maintenance des bâtiments et équipements d'élevage

- 5.1- Aménage l'intérieur des bâtiments pour les manipulations et l'accueil fonctionnel des différents lots d'animaux
- 5.2- Assure la fonctionnalité des équipements (abreuvoirs, tapis de distribution, dispositifs d'aération, distributeur d'aliment, cornadis...)
- 5.3- Veille à la propreté des mangeoires et abreuvoirs
- 5.4- Assure l'extraction manuelle, mécanique ou automatisée des effluents
- 5.5- Vérifie l'état de la litière et la renouvelle en fonction des besoins
- 5.6- Réalise les opérations de nettoyage et de désinfection des locaux, des véhicules, des équipements et matériels spécifiques à l'élevage

6- Alimentation des animaux

- 6.1- Identifie les différentes catégories d'aliments et vérifie leur qualité
- 6.2- Apprécie l'état de l'aliment
- 6.3- Prépare les rations à distribuer

- 6.4- Prépare les aliments à l'aide des matériels de l'exploitation

- 6.5- Distribue les différentes catégories d'aliments aux différents lots d'animaux en fonction des plans de rationnement établis

- 6.6- Fait téter ou boire les jeunes

- 6.7- Vérifie que les animaux consomment normalement les aliments

- 6.8- Intervient pour que l'approvisionnement en eau soit assuré

- 6.9- Utilise les installations de distribution automatique ou semi-automatique

- 6.10- Participe à l'estimation des stocks d'aliments et des compléments alimentaires

- 6.11- Réceptionne les livraisons d'aliments

7- Suivi sanitaire des animaux

- 7.1- Participe à la réception des animaux

- 7.2- Repère les anomalies (de croissance, d'état sanitaire ou les symptômes de maladies courantes)

- 7.3- Participe au diagnostic par l'examen de l'animal malade (recherche des symptômes, prise de température...)

- 7.4- Déplace et contient les animaux pour les traitements et les interventions diverses sous l'encadrement du responsable ou d'un spécialiste

- 7.5- Procède à l'allotement

- 7.6- Vérifie régulièrement les conditions d'ambiance (température, aération, odeurs...) et agit en conséquence sur les moyens de régulation

- 7.7- Enregistre les interventions sanitaires (support numérique ou papier)

- 7.8- Réalise ou aide à la réalisation d'interventions particulières : tonte, taille des ongles, écornage...

- 7.9- Signale les animaux morts et fait procéder à leur enlèvement

- 7.10- Réalise des traitements simples en fonction d'un plan de prophylaxie ou de traitements prescrits, sous la responsabilité de l'éleveur (injection ou voie orale)

8- Conduite de la reproduction et soins aux jeunes

- 8.1- Repère les femelles en chaleurs

- 8.2- Intervient avec le responsable pour organiser l'accouplement des animaux, l'insémination animale ou la maîtrise des cycles sexuels

- 8.3- Assurer seul ou avec le responsable, la surveillance des mises bas et apporter éventuellement une aide aux parturientes

8.4- Réalise les soins à la mère et aux nouveaux-nés (désinfection du cordon ombilical, premières tétés...)

8.5- Procède à l'identification des animaux

9- Réalisation de la traite dans le cadre d'un élevage laitier

9.1- Prépare la salle de traite

9.2- S'assure du bon fonctionnement de l'installation de traite

9.3- Regroupe les animaux et les contient à proximité du lieu de traite

9.4- Identifie les animaux à exclure de la traite

9.5- Procède à la préparation de la mamelle (dont nettoyage du pis)

9.6- Réalise la traite mécanique ou manuelle ou surveille la traite robotisée

9.7- Repère les anomalies éventuelles lors de la traite d'un animal et assure le suivi nécessaire ou les signale au responsable

9.8- Nettoie et range le matériel de traite, vérifie son état et change éventuellement des pièces

9.9- Nettoie les locaux et s'assure de leur propreté

9.10- Vérifie la température du tank à lait et assure les réglages nécessaires

10- Mise en œuvre des opérations de conduite des cultures ou de pâturage destinées à l'alimentation des animaux

10.1- Effectue les opérations d'installation et d'entretien des prairies ou des cultures associées à l'élevage

10.2- Apprécie l'état d'une prairie (hauteur d'herbe, piétinement, portance, dégradation...) pour le pâturage, la récolte ou la réimplantation.

10.3- Change les animaux de parcelle

10.4- Installe et entretient les clôtures

10.5- Installe et désinstalle les équipements de contention mobiles

10.6- Met en œuvre le pâturage

10.7- Eprend les effluents d'élevage dans le respect du plan d'épandage

10.8- Réalise les opérations liées à la récolte des fourrages

Fonctions liées à la conduite d'un élevage de porcs ou de volailles de l'exploitation polyculture-élevage

5- Aménagement, travaux d'entretien et de maintenance des bâtiments et équipements d'élevage

5.1- Aménage l'intérieur des bâtiments pour les manipulations et l'accueil fonctionnel des différents lots d'animaux

5.2- Assure la fonctionnalité des équipements (abreuvoirs, tapis de distribution, dispositifs d'aération, distributeur d'aliment...)

5.3- Veille à la propreté des mangeoires et abreuvoirs

5.4- Assure l'extraction manuelle, mécanique ou automatisée des effluents

5.5- Vérifie l'état de la litière et la renouvelle en fonction des besoins

5.6- Réalise les opérations de nettoyage et de désinfection des locaux, des véhicules, des équipements et matériels

6- Alimentation des animaux

6.1- Identifie les différentes catégories d'aliments et vérifie leur qualité

6.2- Apprécie l'état de l'aliment

6.3- Prépare les rations à distribuer

6.4- Prépare les aliments à l'aide des matériels de l'exploitation

6.5- Distribue les différentes catégories d'aliments aux différents lots d'animaux en fonction des plans de rationnement établis

6.6- Vérifie que les animaux consomment normalement les aliments

6.7- Intervient pour que l'approvisionnement en eau soit assuré

6.8- Utilise les installations de distribution automatique ou semi-automatique

6.9- Participe à l'estimation des stocks d'aliments et des compléments alimentaires

6.10- Réceptionne les livraisons d'aliments

7- Suivi sanitaire des animaux

7.1- Réalise les opérations de réception, chargement, déchargement d'animaux

7.2- Observe les animaux et repère les anomalies (de croissance, d'état sanitaire ou les symptômes de maladies courantes)

- 7.3- Réalise des traitements simples en fonction d'un plan de prophylaxie ou de traitements prescrits, sous la responsabilité de l'éleveur (injection ou voie orale)
- 7.4- Déplace et contient les animaux pour les traitements et les interventions diverses sous l'encadrement du responsable ou d'un spécialiste
- 7.5- Procède à la mise en quarantaine de certains animaux selon les consignes
- 7.6- Procède à l'allotement si nécessaire
- 7.7- Vérifie régulièrement les conditions d'ambiance (température, aération, odeurs...) et agit en conséquence sur les moyens de régulation
- 7.8- Enregistre les interventions sanitaires (support numérique ou papier)
- 7.9- Réalise ou aide à la réalisation d'interventions particulières (porcs : castration, ablation des queues..., volailles : époinçage et débécquage...)
- 7.10- Repère les animaux morts et procède à leur enlèvement selon les consignes
- 7.11- Réalise seul ou avec le responsable le départ ou l'enlèvement des animaux

8- Conduite de la reproduction et soins des jeunes (élevage porcins)

- 8.1- Repère les femelles en chaleurs
- 8.2- Intervient avec le responsable pour organiser l'accouplement des animaux, l'insémination animale ou la maîtrise des cycles sexuels
- 8.3- Assure seul ou avec le responsable la surveillance des mises bas et apporte éventuellement une aide aux parturientes
- 8.4- Réalise les soins à la mère et aux nouveau-nés (désinfection du cordon ombilical, premières tétées...)
- 8.5- Procède à l'identification des animaux

8- Conduite d'opérations liées à la reproduction (élevage de volailles)

- 8.1- Participe avec le responsable à des opérations liées à la reproduction (prélèvements de sperme, insémination...)
- 8.2- Réalise la collecte des œufs

Fonctions liées à la conduite des productions végétales de l'exploitation polyculture-élevage (cultures fourragères, cultures céréalières, cultures de vente...)

9- Exécution d'opérations techniques liées à la conduite des cultures

- 9.1- Apprécie l'état d'une parcelle et les conditions pédoclimatiques pour ajuste les interventions à partie des consignes
- 9.2- Réalise les opérations de préparation des sols et des parcelles
- 9.3- Nettoie et désinfecte les parcelles à mettre en culture
- 9.4- Prépare semences ou plants et réalise les semis ou plantation
- 9.5- Effectue des opérations de fertilisation et d'amendements
- 9.6- Réalise les opérations d'entretien et de protection des cultures de façon manuelle ou mécanisée
- 9.7- Vérifie, met en œuvre le cas échéant, les installations d'irrigation

10- Récolte et stockage

- 10.1- Réalise les opérations de récolte
- 10.2- Réalise le transport de la récolte
- 10.3- Réalise les opérations de stockage et de conservation de la récolte

Situations professionnelles significatives

Les tableaux suivants présentent les situations professionnelles significatives de la compétence, c'est à dire les situations qui mettent en jeu les compétences-clés des emplois types ciblés par le diplôme. Par nature, elles sont en nombre réduit.

Le (la) salarié(e) qui maîtrise ces situations professionnelles significatives serait donc à même de mobiliser les mêmes ressources pour réaliser toutes les activités correspondant à l'emploi type.

Ces situations sont regroupées par champs de compétences selon les ressources qu'elles mobilisent et la finalité visée.

Situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences

Situations professionnelles significatives communes aux productions animales et aux productions végétales de l'exploitation polyculture-élevage

Champs de compétences	SPS	Finalités
Conduite d'engins agricoles et utilisation du matériel	<ul style="list-style-type: none">● Vérification avant mise en route● Conduite des engins agricoles en situation de travail	Réaliser des travaux conformément aux consignes et aux règles de sécurité et de durabilité
Entretien des engins, des matériels, des bâtiments et équipements	<ul style="list-style-type: none">● Entretien et petites réparations des engins et du matériel● Entretien et petites réparations des bâtiments et équipements	Maintenir la fonctionnalité des engins, des matériels, des bâtiments et équipements
Communication en situation professionnelle	<ul style="list-style-type: none">● Signalement des anomalies après observation des cultures, des matériels, équipements et bâtiments● Enregistrement et transmission des données relatives aux travaux en cours	Fournir des informations utiles à la prise de décision, à la traçabilité et à l'organisation du travail

Situations professionnelles significatives spécifiques à la conduite d'un élevage de herbivores de l'exploitation polyculture-élevage

Champs de compétences (Herbivores)	SPS	Finalités
Alimentation des animaux	<ul style="list-style-type: none"> ● Distribution manuelle ou mécanisée des aliments ● Réalisation des opérations liées au pâturage ● Travaux des surfaces associées à l'élevage 	Satisfaire les besoins nutritionnels des différentes catégories d'animaux, pour assurer une production conforme aux objectifs de durabilité
Surveillance et soins aux animaux	<ul style="list-style-type: none"> ● Observation des animaux ● Repérage des anomalies ● Manipulations et interventions 	Concilier le bien-être animal et le bon état de santé avec les performances économiques
Reproduction	<ul style="list-style-type: none"> ● Repérage des chaleurs et des signes précurseurs des mises bas ● Exécution de la traite (cas d'un élevage laitier) 	

Situations professionnelles significatives spécifiques à la conduite d'un élevage de porcs ou de volailles de l'exploitation polyculture-élevage

Champs de compétences	SPS	Finalités
Alimentation des animaux	<ul style="list-style-type: none"> ● Distribution manuelle ou mécanisée des aliments ● Travaux des surfaces associées à l'élevage 	Satisfaire les besoins nutritionnels des différentes catégories d'animaux, pour assurer une production conforme aux objectifs de durabilité
Surveillance et soins aux animaux	<ul style="list-style-type: none"> ● Observation des animaux ● Repérage des anomalies ● Manipulations et interventions 	Concilier le bien-être animal et le bon état de santé avec les performances économiques

Situations professionnelles significatives spécifiques à la conduite des productions végétales de l'exploitation polyculture-élevage (cultures fourragères, cultures céréalières, cultures de vente...)

Champs de compétences (Grandes cultures)	SPS	Finalités
Travaux liés à la conduite des productions végétales	<ul style="list-style-type: none"> ● Appréciation de l'état d'une parcelle ● Travaux du sol et de semis ● Application de produits phytopharmaceutiques ● Protection des cultures par l'utilisation de techniques alternatives 	Assurer de bonnes conditions de développement des cultures en minimisant les risques pour l'environnement dans un objectif de durabilité
Opérations de récolte	<ul style="list-style-type: none"> ● Travaux de récolte ● Stockage et conservation des récoltes 	Assurer de bonnes conditions de récolte et de stockage



Référentiel de diplôme
Brevet d'études professionnelles
agricoles

" Travaux en exploitation
de polyculture-élevage"

Référentiel de certification

Le référentiel de certification du diplôme est constitué par la liste des capacités attestées par le diplôme et les modalités d'évaluation.

Les capacités sont déterminées à partir de l'analyse des emplois et du travail, en fonction des objectifs éducatifs et d'insertion professionnelle, citoyenne et sociale visés par les certifications du Ministère chargé de l'agriculture.

Elles sont de deux ordres : des capacités générales, identiques pour toutes les spécialités du BEPA et des capacités professionnelles spécifiques à la spécialité.

Capacités générales

C1- Mobiliser les bases de la communication nécessaires à la vie professionnelle, sociale et citoyenne

- C1.1- Communiquer en s'appuyant sur des éléments culturels ou professionnels
- C1.2- Traiter des informations collectées à partir de différentes sources
- C1.3- Utiliser des outils et techniques d'expression et de communication dans le cadre d'une action collective

C2- Mobiliser des repères historiques, géographiques et socio-économiques pour se situer dans la société

- C2.1- Situer un évènement ou un fait d'actualité dans son contexte historique et/ou géographique
- C2.2- Identifier des acteurs de la vie économique et sociale
- C2.3- Mobiliser des références économiques et sociales dans des situations de la vie courante et professionnelle

C3- Mobiliser des connaissances de base dans les domaines scientifiques et techniques

- C3.1- Mobiliser des outils et raisonnements mathématiques dans des situations de la vie courante et professionnelle
- C3.2- Utiliser des connaissances élémentaires en sciences expérimentales pour expliquer des faits scientifiques ou techniques

C4- Utiliser les technologies de l'information et de la communication en autonomie et de manière responsable*

- C4.1- Utiliser son espace de travail dans un environnement en réseau
- C4.2- Composer un document numérique
- C4.3- Chercher des informations sur internet
- C4.4- Communiquer en utilisant des outils adaptés dans le respect des règles d'usage de l'informatique et d'internet

* la capacité C4 est certifiée par le B2i collège et par une partie des items du B2i lycée, elle n'est pas évaluée pour l'obtention du BEPA.

Capacités professionnelles

C5- Identifier l'impact du contexte de l'entreprise sur son système de production

C5.1- Identifier les éléments de contexte socio-économique et réglementaire de l'activité

C5.2- Expliquer les choix techniques du système de production

C6- Réaliser les travaux liés à la conduite de l'élevage dans le respect des consignes, des règles de sécurité et du bien-être animal

C6.1- Assurer l'observation, la surveillance des animaux et le contrôle des paramètres d'ambiance

C6.2- Réaliser des opérations liées à la conduite de troupeau : alimentation, reproduction, soins, récolte des produits, gestion des effluents d'élevage

C7- Réaliser les opérations de conduite des cultures associées à l'élevage dans le respect des consignes, des règles de sécurité et de l'environnement

C7.1- Réaliser les opérations de mise en place, de suivi et d'entretien des cultures

C7.2- Réaliser les opérations de récolte, de stockage et de conservation des productions

C7.3- Réaliser les travaux et interventions liés à la conduite du pâturage

C8- Réaliser les travaux liés à l'utilisation et à la maintenance des bâtiments, matériels et installations de l'exploitation dans le respect des consignes, des règles de sécurité et de l'environnement

C8.1- Réaliser les opérations de maintenance conditionnelle des bâtiments, matériels et installations

C8.2- Effectuer des travaux simples d'aménagement et de réparation

Modalité d'évaluation

Le diplôme du BEPA est délivré au vu des résultats obtenus à trois épreuves, E1, E2 et E3, si la moyenne des notes coefficientées obtenue est supérieure ou égale à 10 sur 20.

Les notes attribuées à chaque épreuve sont en points entiers.

Les notes supérieures ou égales à 10 sur 20 obtenues aux épreuves sont valables cinq ans à compter de leur date d'obtention.

Les notes supérieures ou égales à 10 sur 20 obtenues aux évaluations constitutives des épreuves certificatives en cours de formation sont conservées pendant la durée du cursus préparant à la spécialité du baccalauréat professionnel visé.

Les épreuves du BEPA prennent la forme soit de contrôles en cours de formation (CCF) pour les candidats scolarisés (formation initiale scolaire et apprentissage habilité), soit d'épreuves terminales pour les candidats hors CCF.

Définition de l'épreuve E1

L'épreuve E1 est commune à toutes les spécialités du BEPA.

Elle permet de vérifier les capacités C1, C2 et C3 du référentiel de certification.

Elle est de coefficient 3.

L'épreuve ponctuelle terminale est écrite d'une durée de 2 heures 30. Elle comporte un sujet composé de 2 ou 3 parties.

La correction est réalisée à partir d'une grille d'évaluation critériée par un enseignant de français ou d'histoire-géographie ou de sciences économiques et par un enseignant de mathématiques ou de physique-chimie ou de biologie.

L'épreuve certificative en cours de formation est composée de trois situations d'évaluation permettant chacune de vérifier l'atteinte d'une capacité. L'évaluation est réalisée par les enseignants concernés par la formation permettant l'atteinte des capacités évaluées.

Chaque situation d'évaluation est mise en œuvre en classe de seconde. Elle est de coefficient 1.

Le cadrage des situations d'évaluation constituant l'épreuve E1 est précisé par note de service.

Définition de l'épreuve E2

L'épreuve E2 est spécifique de chaque spécialité du BEPA.

Elle permet de vérifier la capacité C5 du référentiel de certification. Elle est de coefficient 3.

L'épreuve certificative en cours de formation et l'épreuve ponctuelle terminale ont la même forme.

Il s'agit d'une épreuve orale réalisée à partir d'un recueil élaboré par le candidat de 5 à 7 fiches descriptives d'activités liées aux situations professionnelles significatives (SPS) du référentiel professionnel, appartenant à plusieurs champs de compétences. Une première fiche présente les éléments de contexte des activités, les autres fiches recensent des données et informations relatives à la mise en œuvre de l'activité et les caractéristiques de la conduite du processus.

L'exposé et les questions posées permettent de vérifier que le candidat a acquis une vue d'ensemble de la conduite de l'activité, argumente et explique les choix techniques faits par le responsable et leurs modalités de mise en œuvre.

L'évaluation est conduite par un enseignant de techniques professionnelles de la spécialité, un enseignant de sciences économiques et de gestion et d'un professionnel, à l'aide d'une grille d'évaluation critériée.

L'épreuve certificative en cours de formation est organisée par l'établissement de formation au plus tard au mois de mars de l'année scolaire de la classe de première de baccalauréat professionnel spécialité CGEA.

Le jury est externe (les enseignants de l'établissement scolaire peuvent être sollicités s'ils n'interviennent pas dans la classe des candidats au BEPA) et se déplace sur le lieu de l'épreuve le cas échéant sur convocation de l'autorité académique.

L'épreuve certificative en cours de formation a une durée de 20 minutes. Elle se compose d'un exposé du candidat d'une durée de 5 minutes et d'un entretien avec le jury d'une durée de 15 minutes. Le cadrage des modalités de mise en œuvre de l'épreuve E2 est précisé par note de service.

L'épreuve ponctuelle terminale a une durée de 30 minutes. Elle se compose d'un exposé du candidat d'une durée de 10 minutes et d'un entretien avec le jury d'une durée de 20 minutes. Le jury est composé par un enseignant de techniques professionnelles de la spécialité, un enseignant de sciences économiques et de gestion et d'un professionnel (en cas d'indisponibilité de l'examineur professionnel, un examinateur enseignant de techniques professionnelles peut être convoqué).

Définition de l'épreuve E3

L'épreuve E3 est spécifique de chaque spécialité du BEPA.

Elle permet de vérifier les capacités C6 à C8 du référentiel de certification. Elle est de coefficient 4.

L'épreuve ponctuelle terminale est une épreuve pratique. Sa durée varie de 1 heure 30 à 3 heures selon la spécialité.

L'évaluation est conduite par un jury composé d'un enseignant de techniques professionnelles de la spécialité et par un professionnel, à l'aide d'une grille d'évaluation critériée. L'absence du professionnel ne peut être opposable à la validation de l'épreuve (en cas d'indisponibilité de l'examineur professionnel, un examinateur enseignant de techniques professionnelles peut être associé à l'évaluation).

L'épreuve certificative en cours de formation est composée de 2 ou 3 situations d'évaluation indépendantes correspondant à la mise en œuvre de pratiques professionnelles. L'évaluation est réalisée par un enseignant de techniques professionnelles de la spécialité à l'aide d'une grille d'évaluation critériée, un professionnel peut être associé à l'évaluation

Une situation d'évaluation est organisée en classe de seconde professionnelle. L'autre ou les 2 autres sont organisées avant la fin du mois d'avril de l'année scolaire de la classe de première de baccalauréat professionnel.

Le cadrage et le nombre de situations d'évaluation constituant l'épreuve E3 sont précisés par note de service.

AB	Agriculture biologique
APSAES	Activités physiques et sportives, artistiques et d'entretien de soi
AOP	Appellation d'origine protégée
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CCF	Contrôle certificatif en cours de formation
CEF	Conseil d'éducation et de formation
CG	Capacité générale
CP	Capacité professionnelle
CUMA	Coopérative d'utilisation de matériel agricole
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
EARL	Exploitation agricole à responsabilité limitée
EPC	Équipements de protection collective
EPI	Équipements de protection individuelle
EPS	Éducation physique et sportive
EPT	Épreuve ponctuelle terminale
ESC	Éducation socioculturelle
ETA	Entreprise de travaux agricoles
FDA	Fiche descriptive d'activité
GAEC	Groupement agricole d'exploitation en commun
GIEE	Groupement d'intérêt économique et environnemental
HG	Histoire géographique
IGP	Indication géographique protégée
LV	Langue vivante
MIP	Module d'initiative professionnelle
MG	Module général
MP	Module professionnel
OEA	Ouvrier de l'exploitation agricole
PA	Production animale
PIB	Produit intérieur brut
PSE 1	Premier secours en équipe niveau 1
PV	Production végétale
ROME	Répertoire opérationnel des métiers et des emplois
SARL	Société à responsabilité limitée
SAU	Surface agricole utile
SESG	Sciences économiques et sociales et gestion
SPS	Situation professionnelle significative
STP	Sciences et techniques professionnelles
SSTA	Sauveteur secouriste au travail option métiers agricoles
STA	Sciences et techniques agronomiques
STE	Sciences et techniques des équipements
STH	Sciences et techniques horticoles
STP	Sciences et techniques professionnelles
STV	Sciences et techniques de la vigne et du vin
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TIM	Technologie de l'informatique et du multimédia
TP	Travaux pratiques
UC	Unité capitalisable
UCG	Unité capitalisable générale
UCP	Unité capitalisable professionnelle

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Sous-direction des politiques de formation et d'éducation
Bureau des diplômes de l'enseignement technique
1 ter avenue de Lowendal - 75700 Paris 07SP

Mai 2016